

PROGRAMME DE FORMATION

BPJEPS spécialité Educateur sportif

Mention Multi-Activités Physiques ou Sportives pour Tous (MAPST)

OF / CFA

1 DEFINITION DU METIER

Le titulaire d'un BPJEPS spécialité éducateur sportif mention "multi-activités physiques ou sportives pour tous" exerce le métier d'éducateur sportif polyvalent dans le champ des activités physiques ou sportives à l'exception des activités s'exerçant en environnement spécifique.

Il exerce ses fonctions au sein de structures publiques ou privées dont notamment :

- ✓ Des collectivités locales
- ✓ Des associations, notamment sportives
- ✓ Des établissements d'activités physiques ou sportives divers intégrant les activités physiques ou sportives comme activités de prévention pour la santé et les conduites à risque
- ✓ D'une façon générale, toute structure promouvant les activités physiques ou sportives (structures de vacances, bases de loisirs, hôtellerie de plein air, comités d'entreprises, centres de formation, structures culturelles ou de loisirs ...)

Il peut intervenir dans le secteur scolaire ou périscolaire pour assister l'équipe pédagogique.

Le titulaire d'un BPJEPS spécialité éducateur sportif mention "multi-activités physiques ou sportives pour tous" exerce ses activités professionnelles de manière autonome, seul ou en équipe, au sein d'une ou plusieurs structures et dans le cadre du projet global d'animation.

2 LES PREREQUIS SONT :

Être titulaire de l'une des attestations de formation relative au secourisme suivante :

- ✓ « prévention et secours civiques de niveau 1 » (PSC1) ou « attestation de formation aux premiers secours » (AFPS) ;
- ✓ « premiers secours en équipe de niveau 1 » (PSE 1) en cours de validité ;
- ✓ « premiers secours en équipe de niveau 2 » (PSE 2) en cours de validité ;
- ✓ « attestation de formation aux gestes et soins d'urgence » (AFGSU) de niveau 1 ou de niveau 2 en cours de validité ;
- ✓ « certificat de sauveteur secouriste du travail (SST) » en cours de validité.

Présenter un certificat médical de non contre-indication de la pratique des « activités physiques pour tous » datant de moins d'un an à la date de l'entrée en formation ;

Satisfaire aux 2 tests d'exigences préalables à l'entrée en formation suivants :

Test A – Luc Léger

Test B – parcours d'habiletés motrices

3 OBJECTIFS DE LA FORMATION

3.1 OBJECTIF DE FORMATION

A la fin de la formation, l'éducateur(trice) sportif(ve) possèdera les compétences pour initier à la pratique d'activités physiques diversifiées dans les trois domaines du MAPST:

- Les activités physiques d'entretien corporel
- Les activités physiques et jeux sportifs
- Les activités physiques en espace naturel

3.2 OBJECTIFS OPERATIONNELS

L'éducateur(trice) sportif(ve) sera capable en situation professionnelle de :

- Intervenir seul ou en équipe
- Conduire et animer un projet au sein d'une structure d'animation
- Accueillir et informer un public
- Recueillir des informations
- Analyser des besoins
- Evaluer des actions
- Mettre en œuvre des actions de promotion et de valorisation
- Concevoir des séances et des cycles de séances de découverte, d'initiation et d'apprentissage des activités physiques et sportives, les conduire et procéder à des évaluations
- Conduire ces activités dans le respect des conditions de sécurité, en prenant en compte les attentes et capacités du public, tout en respectant la logique des différentes pratiques physiques ainsi que les caractéristiques des différents milieux de pratique
- Communiquer et adapter sa communication

3.3 OBJECTIFS EVALUABLES

CF. 8 Evaluation de la formation / Sanction de la formation

4 CONTENU DE LA FORMATION

Les contenus sont adaptés à la demande liée aux BC (blocs de compétences) décrits dans le référentiel de formation, aussi PYRENEES SPORT FORMATION a décliné les enseignements comme expliqué ci-dessous :

BC 1 : Concevoir et mettre en œuvre des projets d'animation dans le cadre de l'organisation de travail d'une structure du champ du sport ou de l'animation

- Analyse des caractéristiques des publics, du territoire
- Acteurs du champ du sport et/ou de l'animation, les collectivités territoriales
- Techniques de recueil d'information
- Responsabilité et réglementation (civile, pénale, assurances, obligation de diplôme et de déclaration)
- Code du sport et droit du travail
- Dimension écologique d'un projet
- Environnement sportif
- Nouvelles technologies
- Animer un projet, l'analyser, l'évaluer

BC 2 : Valoriser les activités et les projets d'une structure du champ du sport ou de l'animation

- Techniques de communication et de valorisation d'activités
- Adaptation de la communication aux personnes en situation de handicap
- Promouvoir une animation auprès d'un public

BC 3 : Concevoir, animer en sécurité et évaluer des séances et des cycles de séances de découverte, d'initiation et d'apprentissage des activités physiques et sportives dans le cadre du projet et de l'organisation de travail de la structure

- Techniques d'encadrement de groupe (encadrement, dynamique, gestion de conflits...)
- Posture de l'éducateur (éthique, déontologie, responsabilité éducative)
- Gestion de la sécurité (lieux de pratique, sécurité matérielle, sécurité humaine)
- Conduite à tenir en cas d'accident
- Programmation et planification (analyse, notion d'objectifs, progression pédagogique, conception de séances)
- Évaluation et bilan de fin de séance et de cycle, critères d'évaluation, grilles d'évaluation
- Evaluation qualitative et quantitative
- Mise en œuvre : observations, mises en situation, consignes et observables, animations
- Anatomie et physiologie
- Culture sportive
- Initiation aux techniques de bien-être
- Activités de pleine nature

5 DUREE DE LA FORMATION ET MODALITES D'ORGANISATION

La durée totale de la formation est de 1504 heures sur 12 mois pour une formation par l'apprentissage ou parcours complet :

664 heures en organisme de formation

845 heures en entreprise

Elle débute le 23 septembre 2025 et se termine le 10 septembre 2026.

Les horaires sont du lundi au vendredi de 9H00 à 12H00 et de 13h30 à 16H30 chez PYRENEES SPORT FORMATIONS à Pau, au 5 allée Buffon.

La formation est organisée en continu et est personnalisable selon les parcours professionnels de chaque candidat.

Le nombre de stagiaires prévu en OF est de 8 minimum et de 18 maximum.

Une attestation de fin de formation est délivrée au stagiaire en fin de formation.

Les candidats capitalisant la totalité des blocs de compétence de la certification, seront présentés en jury plénier. Celui-ci statuera sur la validation du diplôme. La délivrance du diplôme se fera sur demande par recommandé à la DRAJES.

6 QUALITE DES FORMATEURS

Sandie Roussanne Pinna : Licence STAPS, CS AMAP

Estelle Paindavoine : BEES 1 Métiers de la Forme, CS AMAP

7 MOYENS ET METHODES PEDAGOGIQUES

Le champ d'intervention va correspondre à un encadrement en autonomie, ainsi, pour s'adapter aux conditions professionnelles futures, les méthodes de travail sont :

- Face à face pédagogique
- Cours magistraux
- Ateliers en petits groupes
- Encadrement professionnel
- Etude de cas
- Observation
- Retours réflexifs

Les moyens pédagogiques sont :

- Matériels :
 - ✓ 3 salles de cours (20 m²70 m²)
 - ✓ Vidéoprojecteur
 - ✓ Tableau blanc Paper-Board

Supports :

- ✓ Cours déposés sur la plateforme pédagogique YPAREO
- ✓ Support bibliographique (article, revue...)Livres

8 EVALUATION DE LA FORMATION / SANCTION DE LA FORMATION

Des évaluations formatives sont prévues en cours de formation :

- Objectif : situer le stagiaire dans ses apprentissages

Les dates des certifications officielles sont indiquées sur le ruban pédagogique de la formation.

8.1 REFERENTIEL DE CERTIFICATION

Grilles de certifications en cours de réalisation par la DRAJES.

EPREUVES CERTIFICATIVES DES BLOCS DE COMPETENCES DU BPJEPS MAPST

BLOC 1 Projet :

Le projet est réalisé dans le champ « multi activités physiques et sportives pour tous » en lien avec la structure d'alternance pédagogique. L'épreuve se déroule en présentiel.

Trois semaines avant l'épreuve, le candidat transmet à l'organisme de formation un document écrit personnel de vingt-cinq pages maximum, annexes comprises.

Une semaine avant l'épreuve, l'organisme de formation transmet le document à deux experts-évaluateurs sous format numérique ou sous format papier : au choix de l'expert-évaluateur.

Ce document constitue le support de l'entretien qui se déroule en deux temps :

- une présentation orale par le candidat d'une durée de 20' au maximum ;
- un échange avec les évaluateurs d'une durée de 30' au maximum.

L'épreuve peut se dérouler en plusieurs jours sur une courte période, identifiée dans le dossier d'habilitation. Les « redoublants » peuvent être évalués hors période (positionnement).

L'organisme sollicitera au moins quatre experts-évaluateurs différents par session de stagiaires.

Le titre du projet sera écrit sur la fiche certificative remise au jury plénier. Les commentaires des experts-évaluateurs doivent informer les membres du jury ; les formulations du type « A répondu aux attentes » sont à proscrire.

BLOC 2 Communication :

Le candidat a conçu et présente deux supports de communication valorisant deux activités ou projets (communication-information ou bilan) qu'il a réalisés en structure d'alternance auprès de deux publics différents.

Trois semaines avant l'épreuve, le candidat transmet à l'organisme de formation un ou plusieurs supports de son choix présentant les deux actions de valorisation d'activité ou de projet.

L'organisme sollicitera au moins deux experts-évaluateurs pour une session de stagiaires.

L'épreuve de 25' maximum, peut se dérouler en plusieurs jours sur une courte période identifiée dans le dossier d'habilitation. Elle se déroule en présentiel.

L'entretien se déroule en deux temps :

- une présentation orale illustrée par le candidat d'une durée de dix minutes au maximum ;
- un échange avec les évaluateurs d'une durée de quinze minutes au maximum.

Les sujets des 2 actions de communication figureront sur la fiche certificative remise au jury plénier. Les commentaires des experts-évaluateurs doivent informer les membres du jury ; les formulations du type « A répondu aux attentes » sont à proscrire.

BLOC 3 Pédagogie MAPS :

- Epreuve n°1 Pédagogie pratique

Pré-requis d'accès à l'épreuve :

1. Au moins trois semaines avant l'épreuve, le candidat, transmet à l'organisme de formation sur le support de son choix, trois cycles de découverte, initiation, apprentissage, réalisés dans les trois familles d'APS.

Chaque cycle, réalisé en lien avec le projet de la structure d'alternance, concerne un public différent et se compose d'au moins six séances.

Un cycle, au moins, concernera le public adulte, et un au moins, concernera le public enfant.

Au moins un des trois cycles, est conçu avec au minimum deux APS différentes de la famille.

Une semaine avant l'épreuve, l'organisme de formation transmet le support des 3 cycles aux deux évaluateurs.

L'organisme de formation s'assurera que le candidat a prévu les conditions matérielles pour l'entretien avec le support. Il informera les évaluateurs si l'entretien se déroule sur un autre site que la séance.

2 – Au moins deux semaines avant l'épreuve, le(s) tuteur(s) ou le(s) responsable(s) de la structure d'alternance transmet à l'organisme de formation une attestation relative à la réalisation en structure d'alternance pédagogique, par le candidat, de trois séances consécutives minimum relatives aux deux familles d'APS qui ne font pas l'objet de la conduite de séance.

L'organisme de formation transmettra l'attestation avec la grille de certification, au jury plénier.

Cette attestation valable pour la session de formation en cours précisera la date et le public encadré.

« Je soussigné ...(nom-prénom-fonction) atteste que ...(nom-prénom) a encadré au moins 3 séances consécutives de ...(APS) pour ...(nombre) personnes âgées de ... (tranche d'âge).

Date et Signature. »

Déroulement de l'épreuve :

PYRENEES SPORT FORMATION – 5 Allée Buffon 64000 PAU
SIRET : 953 333 226 00017 / APE : 8559B / OF : 75640571564 / 07 81 49 91 58 / contact@psf64.fr

Mise à jour du document le 15/07/2025

Le candidat choisit une séance parmi les dix-huit (au moins), déjà réalisée dans un de ses cycles.
Pendant 45' à 90', il encadre au moins six pratiquants dans la structure d'alternance pédagogique.
La séance est suivie d'un entretien d'une heure maximum comprenant deux temps :

1^{er} temps : 10' maximum de présentation orale du candidat pour un bilan de la séance, analyse, choix pédagogiques, techniques et sécuritaires

2^{ème} temps : dans la limite des 60' d'entretien (comprenant les 10' maximum dévolues au candidat)

Option 1 : 20' à 30' d'échange avec les évaluateurs sur sa démarche de conception, préparation, animation, évaluation d'une séance par famille d'APS (soit 3 séances à évaluer) ;

Puis 20' à 30', en s'appuyant sur le document fourni, pendant lequel le candidat explicite sa démarche de conception, conduite, évaluation pour chacun des 3 cycles.

Option 2 : En s'appuyant sur le document fourni, 15' à 18' d'échange avec les évaluateurs sur sa démarche de conception, préparation, animation, évaluation d'une séance et de son cycle.

À reproduire trois fois (trois familles d'APS), sans dépasser les 60'.

- Epreuve n°2 : « Oral sur nouvelles APS ».

L'épreuve n°2 du bloc 3 peut se dérouler plusieurs mois avant l'épreuve n°1 du bloc 3.

En s'appuyant sur le support personnel de son choix, le candidat explique comment il a abordé deux nouvelles activités pour lui dans, au moins, deux familles d'APS. Pour chacune d'elle il présente au moins deux séances encadrées. Le public peut être identique.

Trois semaines avant l'épreuve, le candidat informe l'organisme de formation du choix des activités et du public, supports de l'épreuve.

Une semaine avant l'épreuve, l'organisme de formation transmet aux deux évaluateurs les noms des 2 APS (minimum mais 10' seulement...) choisies par chaque candidat évalué.

Entretien de 30' maximum avec les évaluateurs, dont 10' maximum de présentation orale du candidat.

9 DELIVRANCE DU DIPLOME

8 jours avant le jury plénier, l'Organisme de Formation envoie l'ensemble des grilles certificatives à la DRAJES pour validation du jury régional.

Suite au jury, la DRAJES délivre, le cas échéant, le diplôme directement au candidat selon la procédure suivante :

- La DRAJES publie la liste des admis sur le site internet [http:// nouvelle-aquitaine/«**resultats formation**»](http://nouvelle-aquitaine/«resultats formation») (Les candidats qui ne souhaitent pas voir leur nom apparaître sur la liste devront l'avoir spécifié à l'organisme de formation par écrit qui devra, le cas échéant, informer la DRAJES) ;
- Les candidats diplômés peuvent retirer leur diplôme avec une pièce d'identité à la direction régionale et départementale au siège à Bruges ou sur les antennes de Poitiers et Limoges en fonction de la répartition du suivi des diplômes indiquée sur la page internet de publication des résultats, ou demander l'envoi de leur diplôme en lettre recommandée avec accusé de réception selon les modalités fixées sur le site internet : [http:// nouvelle-aquitaine/«**resultats formation**»](http://nouvelle-aquitaine/«resultats formation») ;
- Les candidats non-admis reçoivent, à leur demande, une attestation de résultats.

10 CONTEXTE SAINTAIRE

PYRENEES SPORT FORMATION s'adaptera à l'évolution du contexte sanitaire, et suivra les directives émanant du Gouvernement et de la DRAJES Nouvelle-Aquitaine.